
ICANN70 | Forum virtuel de la communauté - Examen préliminaire du rédaction du communiqué du GAC ICANN70
Mardi 23 mars 2021 – 12h30 à 13h00 EST

GULTEN TEPE : L'enregistrement va commencer. Bienvenue à la séance de révision avant la rédaction du communiqué et par la suite une réunion avec le conseil d'administration, aujourd'hui 23 mars.

Pour des contraintes de temps, nous n'allons pas faire l'appel aujourd'hui mais la feuille de présence des membres du GAC sera disponible en annexe du communiqué du GAC et dans le procès-verbal de séance.

Je souhaite rappeler aux membres du GAC de bien vouloir indiquer leur présence en mettant à jour leur nom complet et l'organisation qu'ils représentent.

Si vous souhaitez poser une question ou faire un commentaire, veuillez le taper dans le chat en ajoutant au début et à la fin de votre phrase le mot question ou commentaire pour que tous les participants puissent le voir. Le service d'interprétation simultanée pour les séances du GAC est disponible dans les 6 langues de l'ONU plus le portugais. Les participants peuvent sélectionner la langue dans laquelle ils souhaitent écouter ou parler en cliquant sur l'icône d'interprétation située dans la barre d'outils de Zoom. Votre micro sera désactivé pendant toute la

Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.

durée de la séance à moins que vous soyez dans la file d'attente pour intervenir. Si vous souhaitez parler, levez la main dans la salle Zoom. Quand vous prendrez la parole dites votre nom pour les enregistrements et la langue dans laquelle vous allez parler si ce n'est pas l'anglais. Veuillez parler clairement et à un rythme raisonnable pour permettre une interprétation exacte de vos propos.

Assurez-vous de mettre en muet tous les autres dispositifs. Finalement cette séance, comme toutes les autres activités de l'ICANN, est régie par toutes les normes de conduite requises par l'ICANN. Pour références, vous trouverez le lien vers cette politique sur le chat.

Maintenant, je vais donner la parole à la présidente du GAC, Manal Ismail. Manal s'il vous plait ?

MANAL ISMAIL:

Merci beaucoup Gulden. Soyez tous les bienvenus encore une fois. Maintenant on a quelque 30 minutes pour réviser le plan qui sera appliqué pour la rédaction du communiqué.

Il faut voir les textes que nous avons reçus et que les rédacteurs que l'on va désigner avant de commencer notre réunion avec le conseil d'administration. Je vois qu'il y a déjà quelques diapos. Je ne suis pas sûre si les diapos sont spécifiques pour cette séance. Vous pouvez me le préciser ?

GULTEN TEPE : Nous allons voir ici sur l'écran le document Google Doc.

MANAL ISMAIL: La dernière fois que j'ai vérifié ce document, il n'y avait aucun texte ajouté au communiqué. Alors je me demande où en sommes-nous en ce moment ? Je voudrais savoir s'il y a un fragment du communiqué, mais c'est le moment déjà de signaler que si vous pensez qu'il nous faut un texte correspondant à l'avis du GAC sur le sujet que ce soit, j'aurais besoin de le savoir.

Si on va donner notre avis au conseil d'administration sur les questions débattues au cours de la réunion, je crois que c'est bien le moment de le dire et ainsi identifier les personnes qui peuvent se charger de la rédaction que nous souhaitons avoir et quel serait le délai.

Je ne vois personne qui lève la main, personne ne demande la parole. Nous pourrions donc commencer à lire rapidement ce que l'on a déjà.

Voilà le squelette, disons, habituel de notre communiqué. Par la suite on va compléter les différentes sections. Le personnel de soutien donne des informations sur les membres et puis il y a une section de l'avis du GAC au conseil d'administration et d'autres types d'informations avec le texte correspondant.

Avant ça, je vois que Kavouss a levé la main. Allez-y Kavouss s'il vous plait.

l'on réitère au conseil d'administration les actions mentionnées dans le communiqué de telle ou telle réunion. Mais pas commencer à ajouter quelque chose à un avis que l'on a déjà présenté.

On l'a fait à deux ou trois reprises et ceci a provoqué quelques inconvénients.

Mais j'aimerais entendre l'opinion de mes collègues pour savoir s'il nous avons un nouveau sujet sur lequel présenter un avis.

MANAL ISMAIL:

Merci Kavouss. Je suis tout à fait d'accord avec vous. Je crois que si l'on va réitérer un avis, ce serait mieux d'y faire référence et pas courir le risque de le répéter ou de le modifier. Et, par la suite, créer de questions pas très cohérentes.

La question est la suivante : y a-t-il une question qui mérite l'avis du GAC ? Dans ce cas, quels seraient le ou les thèmes que l'on voudrait transmettre à travers cet avis ?

Je ne vois pas de demande d'intervention. Je ne sais pas si je dois interpréter ceci comme... Voyons voir, les États-Unis ? Jaisha Wray.

JAISHA WRAY:

Merci madame la Présidente. Nous aimerions bien travailler avec nos collègues, avec cette réunion virtuelle pour élaborer l'avis. On est intéressé de le faire dans un domaine en particulier ayant trait à la

prochaine série de nouveaux gTLD, si cette série devrait commencer sans une évaluation des coûts et des bénéfices.

Nous voulons lier ceci à un avis pour l'utilisation malveillante du DNS. Ici, on prévoit de contribuer avec un texte sur l'utilisation malveillante et les PIC.

MANAL ISMAIL:

Merci beaucoup. J'espère que l'on prenne note de ce qui a été mentionné. Je vois bien que l'on est en train d'écrire sur le document. On va introduire les termes suggérés par notre collègue des États-Unis.

IRAN :

Je crois que cette question était incluse dans un avis précédent du GAC. Et la question a été discutée au sein du groupe de travail pour les procédures ultérieures. Et je me demande ce que l'on veut dire avec coûts et bénéfices. On pourrait dire la manière dont on fait cette analyse de coûts et bénéfice est très difficile à mettre en place.

Je ne sais pas si Jeff est avec nous ou pas, mais je crois qu'il a parlé de cette question aussi. Je ne me souviens pas dans quel communiqué du GAC on a inclus cette question, mais il ne faudrait pas l'aborder encore une fois.

'

Je ne m'oppose pas, comprenez-moi bien, je ne suis pas pour une question ou donner un avis pour que le conseil d'administration nous dise après : quels sont les moyens et les critères pour voir une analyse

de couts et bénéfices. Je crois que cela ne constitue pas un avis. Cela ressemble à la question posée sur la distinction entre personnes morales et personnes physiques. L'ICANN doit faire l'analyse des couts et bénéfices, etc., et ceci devient très difficile. Il faut être très prudent dans ce sens, ne pas nous mettre nous-mêmes dans une situation difficile créant des difficultés.

Je crois que si on parle d'une analyse de couts et bénéfices, à moins qu'on dise comment on va le faire, je crois que le conseil d'administration nous redira : comment on le fait ? Quels sont les critères pour ce faire ? C'est un avis qui se répète et je ne soutiens pas cette idée. Merci.

MANAL ISMAIL:

Merci Kavouss. Je demande au personnel de soutien de nous aider pour trouver le texte existant sur cette question-là.

Je pense aussi à la liste de questions, ceci faisait partie de la liste de questions à présenter au conseil d'administration. Je ne suis pas sûr si c'est vraiment une question à poser ou si on a parlé de la question.

Je vois que Jorge demande la parole.

JORGE CANCIO:

Merci Manal. Bonjour à tous. Je vais essayer de vous rappeler mais je crois ma mémoire n'est pas fameuse. De toute manière je crois que cette question de l'analyse des couts et bénéfices a été présentée par le

représentant du Danemark et qu'en dernier ressort cela nous mène à l'avis de 2016, l'avis d'Helsinki.

Peut-être pourrait-on partir de cette base-là. Et je crois qu'on peut passer à une question par écrit pour le conseil d'administration. Nous pourrions peut-être présenter la question comme une question rapide, sans rentrer dans le détail lorsqu'on sera réuni aujourd'hui avec le conseil d'administration.

Maintenant, un commentaire plus général lié à ce que Kavouss a mentionné. Je suis conscient que nous devons éviter de répéter des avis que nous avons déjà présentés au préalable ou bien de reformuler des avis déjà présentés. Je crois qu'il est important de se rendre compte de la valeur de l'avis du GAC et prendre cela en tant que base, construire à partir de là.

Bien entendu, s'il y a un texte qui est proposé, on peut l'analyser, mais il faudrait voir les avis préalables, notamment l'avis d'Helsinki et aussi l'avis de Montréal. Je crois que dans le document d'informations sur les procédures ultérieures, tout ce qui avait trait à cette question était indiqué dans ce document.

Alors, en fonction du texte existant, et bien je suis aussi d'accord avec ce que Kavouss disait, décider si on fait un nouvel avis ou si on fait un suivi ou simplement on met un texte ou une référence dans le communiqué.

MANAL ISMAIL:

Je vois qu'il y a plusieurs mains levées, mais je vais lire ce qu'il y a dans le communiqué d'Helsinki. Je cite: le GAC conseille au conseil d'administration de faire une analyse objective indépendante des couts et bénéfices, cette analyse devrait être effectuée avant à partir de l'expérience et des résultats obtenus dans la dernière série. Je crois que ce texte d'information de référence est là pour les questions que l'on va poser aujourd'hui.

Je vois que Finn Petersen demande la parole.

DANEMARK :

Merci Manal. Vous venez de décrire que c'est le Danemark qui a présenté la question et que ceci a fait partie des questions pour formuler au conseil d'administration.

Cette question, on a dit qu'on allait la passer par écrit alors on recevra une réponse.

Pour le Danemark, il s'agit d'une question très importante et nous partageons l'opinion des États-Unis pour ce qui est du fait de ne pas établir une nouvelle série si on ne fait pas cette analyse couts et bénéfices.

Ceci a fait partie du communiqué d'Helsinki et d'après ce que je me souviens, le conseil d'administration a accepté l'avis du GAC. Et lors de la dernière réunion de l'ICANN au forum public, nous avons demandé l'état de cette question et on nous a dit que l'on travaillait là-dessus. Je

suis vraiment très intéressé de savoir quand nous pourrions attendre une analyse des couts et bénéfices devant nous. Je crois que cela est important, notamment lorsque l'on voit qu'il n'y a pas de progrès en termes de l'utilisation malveillante du DNS et d'autres sujets. On aurait besoin d'avoir une idée des couts pour les différentes parties de la société. On est donc très intéressés à cette information.

Si nous avons un suivi ici de l'avis précédent, je crois qu'il serait important d'évaluer quelle serait la réponse du conseil d'administration et nous espérons qu'il nous donne une réponse par écrit au cours de cette réunion. Merci.

MANAL ISMAIL:

Merci beaucoup Finn. Je voudrais que ce soit clair pour nous quelles seront les questions qui ne seront pas posées pendant la séance d'aujourd'hui. Je crois comprendre que nous allons les revoir sous le jour de ce que nous avons déjà abordé aujourd'hui et les réponses que nous avons reçues. Nous pouvons ensuite nous assurer d'en faire un suivi et d'obtenir des réponses sur ces thèmes-là.

Mais encore une fois ce serait différent d'un avis du GAC, comme Kavouss l'a dit l'avis du GAC est lié aux statuts et il faut donc que nous fassions attention, que nous soyons prudents pour savoir si nous devons ajouter quelque chose ou pas.

Je voudrais que vous soyez tous attentifs à ce que Fabien a partagé sur le chat. Et je cède la parole à Kavouss.

IRAN :

Merci Manal. Merci beaucoup Jorge et Finn. Il y a trois points que je voudrais présenter à mes collègues. Après les modifications apportées aux statuts, on nous demande, on nous exige que l'avis du GAC ait un fondement et, d'autre part, qu'il soit cohérent par rapport aux statuts. Ça c'est le premier point.

Finn a dit que l'avis du GAC d'Helsinki, merci à Jorge et à Finn de me rappeler de quel avis il s'agissait, de nous rappeler la réponse du conseil d'administration. Et Finn a dit qu'ils étaient d'accord et donc nous n'avons pas à revenir là-dessus. Mais si le conseil d'administration n'a pas été d'accord ou ne l'a pas mis en œuvre ou il a continué à discuter avec nous, donc cela rentrerait dans la catégorie des actions de suivi, mais non pas un nouvel avis. Autrement nous aurions des difficultés.

Mais dans le groupe de travail sur le PDP on a dit que le conseil d'administration n'a pas de critère clair pour la réalisation de cette analyse des coûts et bénéfices. Si nous pensons que la base d'une prochaine série doit être une analyse des coûts et bénéfices, nous-mêmes nous nous mettons dans une position au-dessus d'autres membres de la communauté qui ne veulent pas être dans cette situation et nous mettrions des obstacles à ce processus. Donc il faut que nous soyons prudents.

S'il y a un avis préalable nous n'avons rien d'autre faire, il n'y a qu'à faire un suivi de cela. S'il a bien été mis en œuvre, c'est parfait. Chère

présidente, cher Fabien, vérifiez quelle a été la réponse à cet avis de 2016, je suis sûr qu'il y a un tableau à ce propos et que la réponse se trouve là, pour voir quelle a été la position du conseil d'administration, pour savoir s'il s'agit d'une action de suivi, pas de problème, mais si c'est un nouvel avis, il faut que nous soyons très prudents. Je ne suis pas d'accord là-dessus.

MANAL ISMAIL:

Merci Kavouss et merci Fabien. Il faut mettre toute cette information sur le chat pour que nous puissions l'avoir. Il y a une fiche de suivi pour le communiqué d'Helsinki pour Fabien, cela apparaît sur le chat aussi. Il y a aussi la réponse du conseil d'administration où l'on prend note du fait que le conseil d'administration n'est pas en position de suivre le contenu et de respecter les délais de révision de la communauté en cours et reconnaît que l'équipe de révision de la CCT finit son travail et comprend que l'équipe de révision analyse la question signalée dans l'avis du GAC, que cette recommandation de l'équipe de révision pourrait être ajoutée au travail d'élaboration de politique sur des séries ultérieures du programme des nouveaux gTLD. C'était la réponse du conseil d'administration.

Je regarde le chat, Nigel est d'accord avec le Danemark, le Royaume-Uni est d'accord avec le Danemark.

Il y a le lien pour le communiqué de Kobe. Lauren dit que sur la base de la réponse du conseil d'administration à l'avis d'Helsinki, il semblerait

que le conseil d'administration a présenté cette question au SubPro. Il ne semble pas que le SubPro ait fait cette évaluation. Ce qui fait que la question est toujours en discussion.

Il y a eu différents groupes qui ont fait différentes révisions, le CCT RT a analysé les couts et bénéfices du point de vue de l'impact sur la confiance et le choix du consommateur et la concurrence.

Et Fabien inclut aussi le texte du communiqué de Kobe qui dit qu'il s'agissait à vrai dire d'un suivi d'un avis préalable du GAC sous le nom de série ultérieure de nouveau gTLD : le GAC rappelle son avis de l'ICANN Helsinki où il dit que l'élaboration de politique sur les futures éditions de nouveaux gTLD, il faut considérer tous les résultats des révisions pertinentes ainsi que les analyses pertinentes pour voir quels sont les aspects et les éléments qui doivent être adaptés. Le GAC a recommandé au conseil d'administration d'aborder et de considérer ces résultats et ces études avant d'avancer sur de nouvelles séries.

Jorge dit que le SSAC, entre autres, demande des analyses semblables sur les couts et les bénéfices. J'essaie de dire rapidement, excusez-moi, si je prends une partie du temps de parole d'autres membres. Je vois que Finn et Kavouss ont demandé la parole. Mais je ne sais pas si c'est une ancienne main ou non ?

IRAN :

Je veux parler maintenant.

MANAL ISMAIL: Oui Kavouss.

IRAN :

Comme je l'ai dit sur le chat, je n'ai pas de problème à soulever cette question, mais non pas comme un avis au conseil d'administration, parce que si nous prenons de l'avis précédant et nous mettons que le conseil d'administration considère que, ou prévoit de prendre des mesures concernant l'analyse des couts et bénéfices, etc., etc., avant de mettre en œuvre le résultat des procédures ultérieures, tenant compte de la réponse du conseil d'administration à ce que nous avons dit... Je n'ai pas de problème à présenter les choses de la sorte, mais non pas comme un avis consensuel. Parce que le conseil d'administration va nous dire : nous vous avons déjà répondu, nous sommes d'accord sur l'avis, mais nous ne l'avons pas mis en œuvre.

Nous ne pouvons pas le mettre en œuvre de la sorte. Je pense que si nous soulevons la question autrement, cela est toujours possible.

Ce n'est pas nécessaire de mettre sur le communiqué tout ce que dit le conseil d'administration. Vous, en tant que présidente du GAC, vous pouvez le dire au nom du GAC, vous pouvez soulever cette question devant le conseil d'administration.

MANAL ISMAIL:

Merci Kavouss. Je suis d'accord. Sur ce que vous dites. Fabien inclut dans le chat des informations très utiles. Ce que nous pouvons faire, c'est envoyer tous ces URL par mail pour qu'on puisse les lire tous ce soir et que nous sachions demain matin, de façon plus claire, ce que nous devons faire.

Je pense que ce tout ce que Kavouss nous dit est prudent. Ou bien nous répétons notre avis précédent si nous sommes sûrs qu'il n'a pas été considéré, ou bien nous nous assurons d'avoir bien compris quelle est la situation avant de présenter un avis.

Je vois qu'il y a sur le chat beaucoup d'informations importantes et utiles, mais malheureusement, quand nous sortirons de la salle zoom, nous allons perdre ces informations, c'est pourquoi je demande la diffusion de ces informations par courriel pour que tout le monde puisse faire référence à ces échanges qu'il y a eu avec le conseil d'administration et que nous puissions analyser ce thème et pouvoir en reparler demain.

Merci Fabien pour votre confirmation.

Entre-temps, y a-t-il d'autres questions, quelqu'un voudrait-il signaler un point déterminé comme un avis potentiel du GAC pour que nous commençons à discuter de ce thème-là ? Fabien ?

FABIEN BETREMIEUX : Dans la section précédente du communiqué, à savoir les questions prioritaires pour le GAC, nous avons ce que les États-Unis ont proposé et cela a été pris comme un texte pour le communiqué. C'est pourquoi nous l'avons soulevé comme un thème à discuter pendant cette séance du communiqué.

MANAL ISMAIL: Merci d'avoir signalé ce point. Les États-Unis pourraient-ils confirmer que cela reflète exactement ce qu'ils veulent dire ? Je ne sais pas si vous voulez apporter des corrections.

Je ne vois pas d'autres mains levées, je crois c'est le seul thème pour un avis potentiel du GAC. Nous pourrions donc revoir la documentation pertinente et voir demain ce que nous voudrions proposer. Pendant ces dernières minutes, je voudrais céder la parole à Kavouss.

IRAN : Merci. Je ne vois pas d'inconvénient par rapport à l'utilisation malveillante du DNS mais je crois que nous devons attendre notre conversation avec le conseil d'administration, il se peut que leurs réponses nous permettent de nous orienter pour formuler le communiqué.

Mais par rapport au deuxième point, je ne me rappelle pas que cela ait été inclus dans les questions soulevées au conseil d'administration. De quoi allons-nous parler ? Des engagements d'intérêt public ? Nous en

avons beaucoup parlé. Nous devons soulever quelque chose, si nous ne savons pas encore quelle est ou quelles sont les questions spécifiques sur les engagements d'intérêt public, je me souviens de nombreuses réunions où nous l'avons vu, il y a de nombreuses personnes qui ont soulevé des questions à ce propos et il y a eu quelques réponses, il y a eu des mesures que le conseil d'administration a prises. Mais je ne suis pas sur le deuxième point. Pour le premier point ça va, j'ai pas de problème comme une question dans le communiqué. Mais il faudrait attendre le débat de demain. Parce qu'après la réunion avec le conseil d'administration nous pourrions nous servir d'une partie de leur réponse comme une possibilité de rédaction pour un texte à cet égard. Pas de problème avec le premier point mais pour le deuxième je ne suis pas tout à fait sûr.

MANAL ISMAIL:

Merci Kavouss. Nous sommes déjà sur la limite de notre temps, merci beaucoup Kavouss, c'est un commentaire très important. Nous devons commencer la réunion avec le conseil d'administration, je demande au personnel de soutien de nous dire quand nous pouvons commencer.

[FIN DE LA TRANSCRIPTION]